



Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240617-2024_089_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2024-2025 – Devis et convention pour 4 séances de cinéma plein air en juillet et août 2024 Association Cinébus (1.1)**
Service : **Culture, Évènements et Associations (NK)**

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la convention pour l'organisation de 4 projections cinématographiques en plein air en juillet et août 2024,

VU le devis n° gex1406 du 14 juin 2024,

VU l'engagement n° 24D-002346,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les rapports entre la commune et l'association Cinébus,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'association Cinébus desdits devis et convention, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

✚ **DE SIGNER** le devis et la convention précités pour un montant total de 4 203.20€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 17 juin 2024

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 18 juin 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 18 juin 2024.